



**COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 7 AVRIL 2017 A JULLIANGES**

Les propositions de l'ordre du jour ont été établies par le bureau lors de la réunion du 17 mars 2017 dans les locaux du SICTOM pour la préparation de cette Assemblée Générale.

Les principaux points abordés et décisions prises :

**INTERCOMMUNALITES ET NOUVEAUX STATUTS :**

Depuis le 01/01/17, les communes ont perdu la compétence déchets. Celle-ci est devenue obligatoire pour les intercommunalités.

La Communauté de communes des Rives du Haut-Allier pour 7 communes et la Communauté de communes des Marches du Velay – Rochebaron pour 4 communes sont devenues adhérentes au SICTOM par représentation substitution.

La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay a demandé son adhésion au SICTOM (délibération du 09/02/17) pour 30 communes.

Le SICTOM des Monts du Forez reste un syndicat mixte fermé avec 3 adhérents (notification de la demande d'adhésion de l'Agglomération aux autres intercommunalités) et adapte ses statuts pour acter les modifications du 01/01/17 (territoire) et revoir la représentativité notamment (1 titulaire et 1 suppléant contre 2 titulaires actuellement).

**Au point de vue financier :**

Le SICTOM n'établit plus les redevances. Chaque intercommunalité est chargée du recouvrement pour le service dont elle fixe le taux de la taxe hormis pour les communes de Berbezit et Varennes St-Honorat qui restent à la redevance en 2017.

Pour les communes, le SICTOM ne demandera plus la contribution annuelle de 0.50 € par habitant. Le montant du besoin de financement fixé en décembre doit être revu à la baisse suite aux pénalités ALTRIOM 2016 non dues (seuil de tonnage minimum dépassé).

- Montant redevances 2016 TTC : 1 541 466.40 €
- Pénalités ALTRIOM 2016 et 2017 : 100 000.00 €
- Montant envisagé en décembre : 1 650 000.00 €
- Montant corrigé approuvé : 1 600 000.00 €

**Répartition selon les intercommunalités :**

	<b>POP DGF 2016 de janvier 2017</b>	<b>EN % DU SICTOM</b>	<b>Montant à demander en 2017</b>
Marches du Velay	2 705	13,95%	223 230.86
Rives du Haut Allier	787	4,06%	64 947,39
Agglomération du Puy en Velay	15 896	81,99%	1 311 821,75
	<b>19 388</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 600 000,00</b>

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Après vérification de la concordance avec le compte de gestion, le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

	RECETTES 2016	DEPENSES 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice précédent	Résultat de clôture	Restes à Réaliser
INV	+ 499 262.05 (hors restes à réaliser et excédent reporté)	- 656 010.96 (hors restes à réaliser et déficit reporté)	- 156 748.91	+ 241 683.72	+84 934.81	- 232 384.79
FONC	+1 646 639.01	-1 646 094.69	+ 544.32	+ 996 942.52	+ 997 486.84	

### Affectation du résultat :

Affectation du résultat de 850 036.86 € en fonctionnement (dont 491 066.07 € sont budgétés en autofinancement complémentaire en section d'investissement) et affectation obligatoire en investissement de 147 449.98 €.

## VOTE DU BP 2017 :

Le budget a été adopté à l'unanimité avec pour les dépenses et les recettes de fonctionnement un montant de **2 495 275,68 €**, pour les dépenses et les recettes d'investissement un montant de **1 117 742.47 €** ainsi que le tableau des emplois.

## RAPPORT ANNUEL 2016 :

▶ Le rapport annuel a été étudié au Bureau puis présenté succinctement au Comité Syndical avant notification aux intercommunalités. Un exemplaire du rapport est envoyé pour information par mail à chaque commune.

### ▶ Quelques chiffres clés de 2016 :

- 7 243.27 tonnes de **déchets collectés** par le SICTOM en 2016 dont **4 184** tonnes d'OM.
- **1.6 %** d'OMR collectés.
- 19 852** entrées en déchetterie (**+7.2%**) et +11.95 % de tonnage collecté.
- 2.70 %** pour le verre collecté.
- + **27.56 %** pour les emballages plastiques et métalliques
- **7 %** pour les journaux magazines.

## DECISIONS DIVERSES DU COMITE SYNDICAL :

▶ **Compost criblé** disponible dès à présent à Allègre aux heures d'ouverture de la déchetterie pour les communes, particuliers, agriculteurs, ... – Attention pas d'engin de chargement sur place.

▶ Convention approuvée pour la maîtrise d'œuvre du CDG de l'aménagement de la déchetterie de Craponne (création de 2 ou 3 quais supplémentaires) pour 4 200 €HT et lancement de la consultation.

### ▶ Ouvertures estivales supplémentaires 2017 des déchetteries.

- **Déchetterie St-Pal de Chalencon** : samedis 01/07, 22/07, 5/08 et 19/08
- **Déchetterie la Chaise Dieu** : samedi 8/7, 29/7, 12/8 et 26/08

▶ **Avenant ECOFOLIO** approuvé pour poursuite d'un an du contrat.

▶ **Compte épargne temps** mis en place (avis favorable du CTP du 28/03/17).

▶ **Versement au COS** (Comité d'Œuvre Social) d'une subvention équivalente à 150 € par agent (bon d'achat pour Noël).

▶ **Lancement consultations** pour le marché des assurances (5 lots) et la collecte des lixiviats (fin du marché actuel au 31/10/17).

► Résultats consultation pour **Prestation de tri et de traitement pour la collecte sélective et les déchetteries**. Les offres retenues sur des critères de valeurs techniques, des montants des prestations et des coûts de revient (transport, distance au site, mise à disposition de caissons, chargement,...) sont :

► **Lot n°1 : Produits issus de la collecte sélective** : Attribué à **SRVV**.

Tri emballages plastiques et métalliques 220 €/t

Tri Journaux magazines 45 €/t

Reprise journaux magazines Prix plancher - 40 €/t indexé sur usine nouvelle

Reprise gros de magasin Prix plancher 20 €/t indexé sur usine nouvelle

► **Lot n°2 : Carton** : Attribué à **SRVV**. Reprise – 65 €/t en balle (prix plancher 60 €/t) -Reprise – 40 €/t en vrac (prix plancher 35 €/t)

► **Lot n°3 : Bois** : Attribué à **SRVV** Traitement 65,00 €/t + transport.

► **Lot n°4 : Ferraille** : Attribué à **SRVV**. Reprise – 85 €/t (prix plancher -65 €) livré. Reprise – 65 €/t (prix plancher -45 €) transport compris.

► **Lot n°5 : Non recyclables (classe 2)** : Attribué à **SRVV**. Traitement 120.00 €/t + transport éventuel (pas de TGAP).

► **Lot n°6 : Batteries** : Attribué à **SRVV**. Reprise – 350 €/t garanti.

► **Lot n°7 : Hors ECODDS** : Attribué à **CHIMIREC**. 785,00 €/t tout inclus.

► **Lot n°8 : Déchets verts** : Attribué à **SRVV**. Traitement 38,00 €/t + transport

► **Conteneurs attribués pour l'exercice 2017** –Pour les retirer, merci de **prévenir le bureau avant** votre venue (attention avant juillet à cause du festival country).

Commune	Nombre de bacs attribués	Année 2017	Commune	Nombre de bacs attribués	Année 2017
Allègre	13	+	Laval/Doulon	1	-
Beaune-sur-Arzon	3	-	Lissac	4	+
Bellevue-La-Montagne	7	+	Malvières	2	=
Berbezit	1	-	Monlet	7	+
Blanzac	3	-	Montclard	1	=
Boisset	5	+	St André-de-Chalencon	5	=
Bonneval	2	+	Ste Eugénie de Villeneuve	1	-
Borne	4	=	St Geneys-près-St-Paulien	4	+
Céaux d'Allègre	6	-	St Georges Lagricol	6	=
Chomelix	7	-	St Jean d'Aubrigoux	2	-
Cistrières	3	=	St Julien d'Ance	4	-
Collat	2	+	St Pal de Chalencon	12	-
Connangles	3	+	St Pal de Senouire	1	-
Craponne-sur-Arzon	26	-	St Paulien	24	-
Félines	5	+	St Préjet Armandon	1	-
Fix-St-Geney	2	-	St Victor sur Arlanc	1	-
Jax	2	-	Sembadel	5	+
Jullianges	5	-	Tiranges	6	-
La Chaise-Dieu	9	-	Varennes-St-Honorat	1	=
La Chapelle Bertin	2	+	Vernassal	5	-
La Chapelle-Geneste	3	-			